



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2026

**L'an deux mille vingt six, le dix avril, à 09h30,**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Philippe HENO, .

Date de la convocation :  
3 avril 2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 33

Secrétaire de séance :  
Dominique IVANEZ

### Présents :

Philippe HENO, Dominique IVANEZ, Philippe PRANGE, Elisabeth MOSER, Pierre SEGOND, Carole DE PERETTI, Gilles CRESPIAN, Catherine BAYARD, Stéphane BOVERO, Caroline ALBERTINI-SPASARO, Eric FOGLI, Claudia VITEL, Tony ROGER, Thierry BAUD, Catherine ALIX BERENGER, Roland MOUTTE, Mélanie CLEMENT, Claude IELPO, Sophie FOULON, Johann CRAISSON, Anaïs GRIMAL, Corinne BOIN, Olivier MAGNIN, Pascal GONET, Laetitia BATTÉ, Bastien TISSIER, Fiona HEITZ, Thierry VALLET, Gilles GARCIA, Laurence COCHE-DEGRASSAT

### Représenté(s) :

Valérie SZPICZAK donne procuration à Elisabeth MOSER, Adam BELLALAH donne procuration à Catherine BAYARD, Joseph NADER donne procuration à Eric FOGLI

### **DEL\_2026\_084 : Désignation des représentants de la Commune au Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers (SIVAAD)**

Après avoir entendu le rapport de Pierre SEGOND, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-7, L5211-7 et L5212-7,  
Vu la délibération n°2020-154 du 23 septembre 2020 portant adhésion de la commune de Sanary-sur-Mer au SIVAAD,  
Vu, les statuts du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) et notamment son article 10,

-----  
Suite au renouvellement du Conseil municipal, et dans le cadre de l'adhésion au SIVAAD, il convient de procéder à l'élection des représentants de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers.

Dans le cadre de la nouvelle mandature, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués appelés à représenter la Commune au sein des comités syndicaux du SIVAAD.

Conformément à l'article 10 des statuts du syndicat, la Commune doit être représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur Pierre SEGOND et Madame Valérie SZPICZAK en qualité de délégués titulaires, et Mesdames Catherine BAYARD et Dominique IVANEZ en tant que déléguées suppléantes.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination. Le vote a lieu à la majorité absolue pour les deux premiers tours de scrutin. S'il n'y a pas de majorité absolue après deux tours, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Une seule liste ayant été déposée, les nominations prennent effet immédiatement, en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Pierre SEGOND et Madame Valérie SZPICZAK sont élus délégués titulaires de la Commune auprès du SIVAAD, et Mesdames Catherine BAYARD et Dominique IVANEZ sont élues déléguées suppléantes.

Pour extrait conforme,



**Le Maire**

**Philippe HENO**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).